

Les sceaux de la Société Littéraire de Nancy et de l'Académie de Stanislas

François Le Tacon

Un sceau est une empreinte permettant d'authentifier un document émanant d'un État, d'un souverain, d'un dirigeant, d'une institution ou d'une communauté. L'empreinte est obtenue à partir d'une matrice, dénommée également sceau. Sur la matrice, le motif est dessiné ou sculpté en négatif. L'Académie de Stanislas possède deux sceaux à encre, celui de la Société Littéraire de Nancy à l'origine de l'actuelle académie et celui de l'Académie de Stanislas au sens strict.

Le sceau de la Société Littéraire

Le 28 décembre 1750, le bureau de la chancellerie du duché de Lorraine publiait un édit signé *Stanislas roy* et enregistré le 31 décembre à la Cour souveraine. Il est repris le 17 janvier 1751, dans une convention passée entre Antoine-Martin Chaumont de La Galaizière et le ministre du roi de France Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville. Cette convention est suivie le 25 janvier 1751 de l'autorisation de Louis XV, avec promesse de ne jamais y contrevenir. Cet édit de 1750 instituait en douze articles une bibliothèque, qui fut d'abord installée au Palais ducal dans la galerie des Cerfs. Cette bibliothèque était placée sous l'autorité d'un bibliothécaire et d'un sous-bibliothécaire recevant respectivement par an 1 200 et 600 livres de France. L'édit instituait également un concours à l'issue duquel seraient décernés chaque année deux prix de 1 800 livres chacun, ramenés en 1761 à 600 livres, l'un à un ouvrage de sciences, l'autre à un ouvrage de littérature. Pour l'attribution de ces deux prix, l'édit instituait *à perpétuité quatre censeurs royaux également rétribués, lesquels conjointement avec le bibliothécaire qui formera le cinquième, y vaqueraient pendant le mois d'octobre, novembre et décembre [...] et désigneraient les ouvrages à couronner – ce dont au préalable ils rendraient compte au souverain.*

Par une *Instruction particulière sur ce que doivent observer les censeurs par nous établis en conséquence de notre édit du 28^{ème} jour de décembre 1750* en date du 16 janvier 1751, signée du roi, le collège des censeurs, auxquels sont adjoints des censeurs honoraires, est transformé en Société Littéraire de Nancy ou *Societas Nanceiana Litteraria*. Ces censeurs avaient l'obligation d'organiser chaque année trois séances publiques : une le 8 mai, fête de saint Stanislas, une seconde le 20 octobre, jour de naissance du roi de Pologne, et une troisième le jeudi de janvier qui suit les « Rois » ; cette dernière était destinée à couronner les lauréats des deux concours.

Le 27 décembre 1751, le roi Stanislas donne à la Société Littéraire les statuts de Société Royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy qui comprend alors cinq pensionnaires, titulaires d'une pension du roi, douze membres honoraires de la noblesse et du clergé, non obligés de résider à Nancy, quinze membres titulaires résidant à Nancy et des associés étrangers au nombre maximum de huit. La Société est placée sous la responsabilité d'un directeur annuel et d'un secrétaire perpétuel. Suivant l'article VI des statuts de 1751 *le secrétaire perpétuel gardera le sceau de la société. Il signera et scellera tous les actes qu'elle fera expédiée.* Suivant l'article XLII de ces mêmes statuts, le sceau est ainsi décrit : *Le Sceau de la Société sera un Apollon avec ses attributs, montrant d'une main les Livres de la Bibliothèque, et présentant de l'autre une couronne de laurier, avec ces mots : Leges & Proemia Mysis. Et au bas Societas Nanceiana Litteraria Fundata à STANISLAO Rege Poloniae, Duce Lotharingiae & Barri, anno 1751.*

Ce sceau est en fait antérieur au 27 décembre 1751. Il a en effet été dessiné par Charles Eisen (Valenciennes 1720 - Bruxelles 1778) en 1749, ce qui semble vouloir dire que Stanislas

avait décidé de choisir ce nom de Société Littéraire dès cette date. Ce dessin se trouve au *Kunsthalle* de Brême (inventaire n°1963/95).

Charles Eisen était un peintre et graveur français, professeur de dessin des cheveu-légers de la garde du Roi, qui a beaucoup produit. Il a été un moment maître de dessin de la marquise de Pompadour, puis éconduit en raison de son comportement inadéquat à la cour. C'est probablement Stanislas qui lui a demandé d'exécuter ce dessin préparatoire lorsqu'il allait à Versailles. En effet, chaque année en automne, Stanislas se rendait à Versailles avec son épouse Catherine Opalinska pour rendre visite à leur fille Marie reine de France. C'est probablement à l'automne 1749 que Stanislas a demandé à Charles Eisen d'exécuter ce dessin.

Le dessin préparatoire porte l'inscription abrégée : *Soc. Nanceiana Litt. Fund A Stan Reg. Pol. Duce Loth. et Barri An 1750* ou *Société Littéraire de Nancy fondée par Stanislas roi de Pologne duc de Lorraine et de Bar en l'année 1750*. On notera que la matrice du sceau porte la date de 1750 comme le dessin de 1749 et non la date de 1751 comme mentionné dans les statuts. Il porte aussi le taureau emblème de la famille Leszczyński ainsi que la citation : *Leges et praemia musis* ou *les lois et les récompenses des muses*. Le dessin représente Apollon s'appuyant sur une lyre et montrant la bibliothèque de la main droite. Apollon est le conducteur de neuf muses et le dieu de plusieurs arts dont la poésie, le chant et la musique. Ce dessin provient de la collection Maurice Delacre (1862-1938). Maurice Delacre était un chimiste professeur à l'Université de Gand et membre de l'Académie Royale de Belgique.



Dessin préparatoire du sceau de la Société Littéraire de Nancy par Charles Eisen daté 1749

Kunsthalle Bremen - Der Kunstverein in Bremen
Foto: Die Kulturgutscanner www.kulturgutscanner.de,
Public Domain Mark 1.0



Matrice inversée du sceau de la Société Littéraire de Nancy datée 1750

Archives de l'Académie de Stanislas

Le motif de la matrice du sceau en bronze est très proche du dessin préparatoire. Apollon est cependant de facture plus masculine et tient deux couronnes dans la main gauche et non une seule. Sur le dessin, le taureau est représenté ailé alors que sur la matrice, il est représenté non ailé comme il l'est sur les armes des Leszczyński.

Le sceau de l'Académie de Stanislas

En 1793, la Société Royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy est dissoute sur proposition d'un de ses anciens lauréats, l'abbé Grégoire. Le 20 juillet 1802, quelques membres de l'ancienne société adressèrent au préfet Marquis une demande de permission de se réunir sous le nom de Société Libre des Sciences, Lettres et Arts de Nancy. Le préfet autorise les signataires à se réunir dans la salle de lecture de la bibliothèque de Nancy qui avait été transférée dans les locaux de l'Université. Un règlement de cette société libre est établi cette même année 1802. La société devient Société académique des Sciences, Lettres, Arts et Agriculture de Nancy en 1815, puis en 1828 Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy avec un nouveau règlement. Deux nouveaux règlements seront adoptés en 1844 et 1845. En 1848 la compagnie prend à nouveau le nom de Société des Sciences, Lettres et Arts. Enfin, en 1850 au moment de la célébration du centenaire de sa naissance, la société devient Académie de Stanislas. Un nouveau règlement est établi en 1862 et la fonction de secrétaire perpétuel est rétablie. C'est en 1859 que semble avoir été dessiné le nouveau sceau. Il apparaît en effet pour la première fois sur la couverture des mémoires de cette année. Dans le règlement ou statut de 1862, le sceau est ainsi décrit à l'article 16 : *Le sceau de l'Académie reproduit les armoiries données à la Compagnie par Stanislas, et qui sont les armes de Lorraine et de Bar, surmontées des armes des Leczinski. Le sceau porte pour légende : Académie de Stanislas, 1750.*



Matrice inversée du sceau de l'Académie de Stanislas
Archives de l'Académie de Stanislas

Au centre se trouve en effet un écu parti de Lorraine et de Bar. La Lorraine est représentée par trois alérions rappelant la légende des trois oiseaux de proie poursuivant une colombe et que Godefroy de Bouillon ancêtre supposé des ducs de Lorraine, aurait abattu d'une seule flèche devant Jérusalem le 15 juillet 1099. Galvanisés par cet exploit, les Croisés animés d'une force divine, auraient ainsi pu prendre la ville. Les trois alérions figurent déjà sur les sceaux de Ferry de Bitche (vers 1143-1196), de Ferry II (décédé en 1213), de Thiébaud I^{er} (vers 1191-1220), de Mathieu II (vers 1193-1251) et des ducs suivants. On les trouve aussi sur les monnaies à partir du duc Ferri III (vers 1240-1303).

Le duché de Bar est représenté par le blason des Comtes puis des Ducs de Bar semé de croisettes recroisetées avec deux bars adossés. Ce blason avait été incorporé dans les armes de René d'Anjou lorsqu'il est devenu duc de Lorraine et de Bar. Notons que le texte du règlement de 1862 n'est pas exact. Le roi Stanislas n'a jamais donné à la compagnie les armes de Lorraine et de Bar. Lorsque Stanislas est devenu duc de Lorraine et de Bar, il a légèrement modifié ses propres armoiries de roi de Pologne en y incluant deux écus, l'un de Lorraine avec les trois alérions, l'autre de Bar avec les deux poissons sur fond semé de croisettes. C'est l'Académie qui a décidé à sa seule initiative en 1862 d'inclure sur son nouveau sceau les armes de Lorraine et de Bar. L'écu du sceau de 1862 est entouré de deux flambeaux partant de la base. Au sommet de la matrice trône le taureau, emblème de la famille Leszczyński et déjà présent sur le sceau de 1751 de la Société Littéraire, mais situé en bas du dessin de la matrice.

Dans les statuts de 1862, le secrétaire perpétuel ne retrouve pas encore la responsabilité de la garde du sceau. Il faudra attendre les statuts de 1899 et la reconnaissance d'utilité publique de l'Académie pour que le secrétaire perpétuel retrouve cette fonction qui est ainsi rédigée dans le règlement actuel dont la dernière modification date de 2011 : article 17, *Fonctions du Secrétaire perpétuel : Il est depositaire du sceau de l'Académie.*

Dans les années 1960, le sceau de l'Académie a été utilisé pour créer un logo stylisé en couleur et pour réaliser un insigne que portent les membres titulaires lors de cérémonies officielles ou lors de séances hors les murs.

Conclusions

La Société Littéraire de Nancy a été créée en janvier 1751 à la suite de l'édit de décembre 1750 du Roi Stanislas établissant une bibliothèque publique à Nancy. Le sceau de cette société a été imaginé dès 1849 par un dessin de Charles Eisen, peintre et graveur français à la cour de Louis XV, probablement à la demande du roi Stanislas. Par les statuts établis le 27 décembre 1751, la Société Littéraire est transformée en Société Royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy tout en gardant son nom de Société Littéraire à l'article premier. Le sceau de la Société Littéraire est officialisé par l'article XLII du statut de la Société Royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy et placé sous la garde du Secrétaire perpétuel créé par ces mêmes statuts selon l'article VI. Ce sceau sera utilisé jusqu'à la dissolution de la société en 1793. Il est toujours conservé dans les archives de l'Académie de Stanislas. De la reconstitution de la compagnie en 1802 à la création de l'Académie de Stanislas en 1850, plus aucun sceau ne sera utilisé. Un nouveau sceau sera créé aux environs de 1859 avec le nom *Académie de Stanislas* et la date de 1850. Il sera à nouveau placé sous la garde du secrétaire perpétuel par les statuts de 1899. Ce sceau est toujours utilisé par l'Académie de Stanislas et a servi de modèle pour un logo récent en couleur et stylisé ainsi que pour un insigne identique au logo et porté par les membres titulaires.

Documents consultés

Bonnefont Jean-Claude, 2000. « La fondation de l'Académie de Stanislas (1750-1751) ». Tapuscrit de la conférence faite à Nancy le 20 novembre 2000 à l'Université de la culture permanente. Archives de l'Académie de Stanislas.

Bonnefont Jean-Claude, s.d. « La résurrection de l'Académie de Stanislas (1802-1804) ». https://www.academie-stanislas.org/wp-content/uploads/2023/02/bonnefont_resurrection_academie.pdf

Durival Nicolas Luton. *Journal* manuscrit. Nancy, bibliothèque Stanislas
<http://www.journaldedurival.fr>

Hatton Emile, 1952. « La société royale des sciences et des belles lettres de Nancy de 1750 à 1793 ». Thèse de doctorat d'université en lettres, soutenue le 16 mai 1952 à la faculté des lettres de Nancy, manuscrit dactylographié conservé à la bibliothèque universitaire des Lettres de Nancy sous la cote LN 52/1 et aux archives de l'Académie de Stanislas.

Larcen Alain, s.d. « Fastes et jours ordinaires d'une Académie royale ; l'Académie de Stanislas ». Tapuscrit. Archives de l'Académie de Stanislas.

Le Tacon François, 2003. « Le comte de Tressan, Maupertuis et La Condamine dans les débuts de la Société Royale des Sciences, Arts, et Belles-Lettres de Nancy ». *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, tome XVIII, 2003-2004, 179-214.

Le Tacon François, 2017. « Les fondations, prix et bourses de l'Académie de Stanislas », **4 mars 2017**, Grands Salons du Palais du Gouvernement de Nancy, Colloque Académie de Stanislas – Académie Nationale de Metz.
https://www.academie-stanislas.org/wp-content/uploads/2023/02/le_tacon.pdf

Pfister Christian. « Histoire de l'Académie de Stanislas (1750-1900) », 1824. *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1824, 1-42

Tressan comte de, 1887. Souvenirs du Comte de Tressan : Louis-Elisabeth de la Vergne par le Marquis de Tressan, arrière-petit-neveu du comte. Versailles : Henri Lebon.

Édit du Roy portant établissement d'une Bibliothèque publique à Nancy et Fondation de deux prix, 28 décembre 1750, édité à Nancy par l'imprimeur Nicolas Charlot, 1752. Archives de l'Académie de Stanislas.

Statuts de la Société Royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy, du 27 décembre 1751, édités en 1752 chez Pierre Antoine ; imprimeur ordinaire du Roi, archives de l'Académie de Stanislas et Mémoires de la Société Royale – I – p. 83.

Règlement de l'Académie de Stanislas. Vve Raybois et Cie, 1862. Archives de l'Académie de Stanislas.

Règlement de l'Académie de Stanislas. Imprimerie Berger-Levrault et Cie, 1899. Archives de l'Académie de Stanislas.

Règlement de l'Académie de Stanislas, 2011. Archives de l'Académie de Stanislas.

Catalogue de l'exposition du *Kunsthalle* de Brême, 2024.
<https://www.onlinekatalog.kunsthalle-bremen.de/werk/download-pdf?id>